



Reunion de travail sur le périmètre des négociations sociales

L'alliance CFTC/FO était représentée par Johann PASCOT, Yannick WILWERT, Laure JEANNIN et Norlhoda EL OUAZIZI.

Elle rappelle en liminaire son appui au recrutement au bureau 2A (pour ne citer que celui-ci), compte tenu de la charge de travail, qui ne permet pas aujourd'hui d'accomplir pleinement sa mission. Ceci nuit fortement au dialogue social au sein de la DGCCRF.

En introduction, la Direction Générale a fait un point, suite à notre demande, sur la situation des collègues de Mayotte. Tout est mis en œuvre pour sécuriser et assister les agents.

Par ailleurs, il est rappelé à la Direction que, dans un passé peut-être un peu lointain, avait été évoqué le statut d'IP enquêteur ; il serait souhaitable de disposer d'informations à l'occasion de ces négociations sociales.

La DG reconnaît une marge de manœuvre inconnue au vu du contexte politique ; pour autant, elle précise que ceci n'empêche pas de préparer le sujet afin de dégainer au plus vite si apparaît une maigre fenêtre de tir.

Sur ce point, force est de constater que des attermoissements ont eu lieu dans le passé et ont conduit à manquer des opportunités pour notre administration, et surtout pour les agents !

Pour nous, peu importe la forme : au plus vite et au mieux, pour les collègues !

Les sujets sur la table sont les suivants : revalorisation des grilles, nouvelle bonification indiciaire (NBI) , RQTH*, plan ministériel de qualification (PMQ), déroulé de carrière et recrutement C.

* Une investigation est en cours ; un texte permettrait d'avoir une évolution de carrière spécifique, sans passer par les concours et examens traditionnels.

Bénéfice de la NBI

L'alliance CFTC/FO revendique un partage plus équitable du gâteau puisqu'il existe, et surtout l'utilisation totale de la NBI !

Annulation du concours B - 2025

1ère mauvaise nouvelle s'il en fallait une ! La DG réfléchit à un concours tous les 2 ans...

On est en droit de se poser la question de savoir si, dans le reste du ministère, on éteint des catégories et on annule des concours ...

Bien évidemment, cela influe sur le PMQ et donc le déroulement de carrière.

Recrutement et perspective d'évolution des agents de catégorie C

Quel avenir pour la catégorie C dont l'extinction était une priorité des précédentes réunions ? Quid de notre effectif ?

Quand la Direction propose un meilleur accompagnement des agents susceptible de s'inscrire aux concours, nous ne pouvons que lui répondre : Oui mais pour quel concours ?

Concernant la promotion des C en B, et compte tenu de l'absence de concours, **L'alliance CFTC/FO** soutient la demande d'une dérogation pour que le nombre de promotions au choix soit significatif en 2025. La question d'évolution de la catégorie C est une question constante, extinction ou pas, et doit être défendue par notre Direction auprès du ministère.

La Direction reconnaît (enfin!) que le manque de catégorie C au profil administratif est important dans nos services. L'administration est-elle prête à reprendre un recrutement en ce sens ? On commence à attendre le son des pas du retour en arrière, l'administration ne se disant plus contre l'idée d'une réouverture du concours C, en adjoint de contrôle, pour donner une capacité d'évolution aux agents, d'une part, et pour qu'on puisse le faire au sein de la Direction et non en interministérielle d'autre part.

Grade de débouché pour la catégorie A et les Inspecteurs Experts (IE)

Premier constat : un nombre de postes ouverts au concours A en chute libre !

L'alliance CFTC/FO réclame depuis des lustres ce grade de débouché afin que les agents de catégorie A ait, enfin, un déroulé de carrière HORS encadrement. Ça existe ailleurs, pourquoi pas à la DGCCRF ? Rien ne nous interdit d'en débattre et de négocier...

La DG s'est également engagée à avoir une réflexion sur les IE.

Egalement, elle a acté une réflexion sur le rôle et les missions des A+ et Inspecteur Expert Encadrant (IEE), a fortiori sur la bi-départementalité.

Enfin, elle souhaite revoir le haut de la grille des A+ pour que les agents concernés puissent candidater, au même titre que leurs homologues, aux emplois interministériels.

Parmi les nombreuses lignes possibles et imaginables qu'on pouvait espérer voir apparaître dans l'ordre du jour de cette réunion de travail, il en a été choisi quelques-unes, plus prioritaires et certainement, plus compatibles avec le budget qu'on peut y accorder : catégorie C, NBI, grade de débouché, catégorie B, IE.

Points divers :

- **L'alliance CFTC/FO** a interpellé la DG sur la reprographie des concours ; l'administration ayant fait le choix de n'ouvrir qu'un seul centre en IDF, quel est aujourd'hui l'intérêt de réaliser ce travail à l'ENCCRF... sans compter le coût ;
- nous avons demandé des précisions lors d'un prochain RDV portant sur le contrôle unique des exploitations agricoles (CUEA) ; à ce jour, la DG était juste en mesure de nous indiquer que cela était très hétérogène selon le département... avec nombre de TN !
- indemnités concernant la correction des copies : régularisation sur la paie de janvier
- DD 59 : une différence de 2 € de subvention de restauration collective entre celle appliquée par le MINEFI et celle harmonisée en DDI ... la DG s'est engagée à nouveau à intervenir. **L'alliance CFTC/FO** dénonce ces différences de subventionnement depuis des mois et ce dans plusieurs départements, la DD59 n'est malheureusement pas un cas isolé !
- Accès au corps des A : à cet instant, 15 postes ouverts via l'examen professionnel et 9 par liste d'aptitude

L'alliance CFTC/FO ne lâchera rien sur les primes et l'évolution de carrière !

La DGCCRF n'a pas à être la dernière roue du carrosse au sein de notre ministère à laquelle s'ajoutent les « joies » de l'interministérialité !

Votre quotidien est notre priorité !

N'hésitez pas à nous solliciter !